

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1^{er} octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D126_011022

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - ÉTUDES DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
Lancement d'un MAPA
Autorisation

L'axe 3 du plan d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) intitulé « Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 », comprend 3 orientations :

- Orientation 1 : Gérer les flux à l'entrée du territoire
- Orientation 2 : Valoriser la pratique du vélo et le partage de l'espace public
- Orientation 3 : Diminuer la part de la voiture individuelle et carbonée dans les flux domicile-travail et les déplacements touristiques.

Pour répondre aux orientations 2 et 3, la Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est en cours d'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable (dont le diagnostic, les enjeux et les objectifs ont été actés en conseil communautaire du 02 avril 2022).

Le travail mené dans le cadre de ce Schéma Directeur a permis d'identifier :

- des tronçons et points de discontinuités cyclables en milieu urbain, qui nécessitent des études de maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelles d'aménagement, dans l'objectif d'offrir un réseau cyclable continu et sécurisé pour les déplacements du quotidien. Pour la réalisation de ces études, la CCCCFF bénéficie du soutien financier et technique de l'Ademe, via l'appel à projet AVELO 2.
- des boucles locales cyclables dans l'arrière-pays, à vocation touristique, dont certains tronçons nécessitent également des études de faisabilité.

Ces études de faisabilité technique et financière se feront en lien avec les communes (compétentes en matière de voirie) et les partenaires concernés (Département, SNCF, Services de l'Etat...).

Suite à l'avis favorable de la Commission Transition Énergétique réunie le mardi 21 juin 2022, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'études de faisabilité technique et financière d'aménagements cyclables sur le territoire.
- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'études de faisabilité technique et financière d'aménagements cyclables sur le territoire.

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



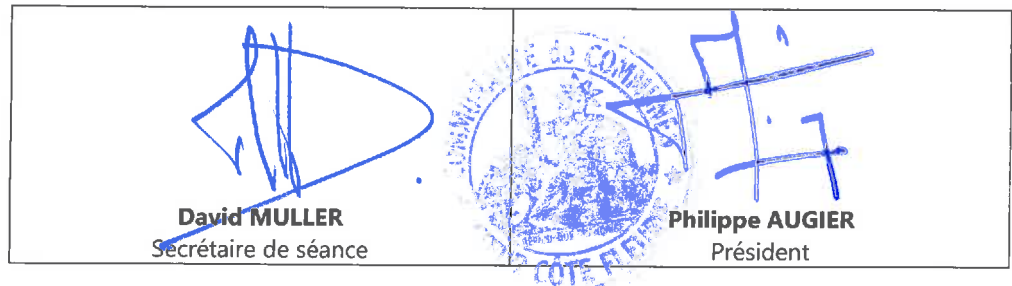
HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville